

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2022 A 20H30

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, CORNELOUP Danielle, VOUILLON Denis, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, RIZARD Fabienne, DUPUIS Patrick, BERTHOY Cédric, RIZARD Corinne, CINQUIN Romain, DUMONT Ivan.

Excusé(s) : JONDET Virginie

Absent(s) : néant

Procuration(s) : JONDET Virginie à MALATIER Serge

Secrétaire de séance : Danielle CORNELOUP

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

1. **Délibérations**

• **Dématérialisation des procédures de contrôle de légalité**

Monsieur le Maire explique au conseil que la préfecture demande aux collectivités de privilégier les envois de documents nécessitant un contrôle de légalité en dématérialisé et qu'il existe plusieurs fournisseurs de certificats homologués. Cet outil permet également pour les mairies d'avoir un retour quasi immédiat et de ne plus avoir de coût d'affranchissement. Pour mettre en place cette dématérialisation, la commune doit recueillir l'accord par délibération du Conseil et le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- * APPROUVE la mise en place d'une procédure d'échanges dématérialisés avec le contrôle de légalité.
- * AUTORISE le Maire à signer tout document permettant cette mise en place

• **Prolongation des délégations de compétence pour le transport des élèves de maternelles et primaires :** M. le Maire explique que la commune est titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré de notre commune. Cette convention permet à la commune d'être subventionnée par le Conseil Régional à hauteur de 43 %.

Cette convention arrive à échéance en août 2022.

Au regard de la crise sanitaire COVID-19, le Conseil Régional a voté lors de son Assemblée plénière du 24 avril un nouveau report pour la rentrée 2022/2023 de toutes les procédures de renouvellement de marchés liées au transport de voyageurs.

Cette assemblée a par ailleurs voté la prolongation d'un an de la dérogation des délégations de compétence aux Autorités Organisatrices de second rang (AO2) de Saône-et-Loire pour le transport des élèves de maternelles et primaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- * APPROUVE : la décision de la prolongation d'un an des délégations de compétence du Conseil Régional pour le transport des élèves de maternelles et primaires.
- * AUTORISE le Maire à signer l'avenant de prolongation que nous propose le Conseil Régional qui se trouve ci-joint.

- RODP2021

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs, que la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom, instauré par le SYDESL, et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

VU le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54;

VU le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public;

et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents:

* de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, aux montants "plafonds" fixés par le décret du 27 décembre 2005, actualisés pour 2021 aux montants suivants:

RODP télécom Montants	Artères (en € / km)	Artères (en € / km)	Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique ...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	41,66	55,54	non plafonnée	27,77

La RODP Télécom s'élève ainsi à 1 896,26 € pour l'année 2021.

* d'actualiser les montants au mois de janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01);

* de donner délégation au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT, pour calculer le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants, et verser au SYDESL l'année N la contribution de la commune à la mutualisation, calculée sur la base du montant de RODP encaissé l'année N-1.

- Tableau des effectifs au 1^{er} Février 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 novembre 2017,

Considérant les créations d'emplois votées récemment par le Conseil Municipal,

Considérant les nombreux changements de postes depuis l'an dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* ADOPTE le tableau des emplois suivant au 1er février 2022

* DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Pose d'un câble électrique sur une parcelle communale

M. le maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier daté du 21 février 2022 par la société SERPOLLET Centre-Est, nous demandant l'autorisation d'installer un câble électrique souterrain sur une parcelle communale dont la référence cadastrale est la section E n°756 au lieu-dit "La Roche", ce câble aura pour fonction de fournir l'alimentation nécessaire au GAEC des Grands Moulins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* ACCEPTE la demande de la société SERPOLLET Centre-Est et Autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2 Point voirie

Suite à la demande d'un riverain, le conseil débat de l'opportunité de limiter le tonnage sur le chemin du Vernay afin d'éviter la dégradation de la digue. Par ailleurs il évoque la nécessité d'entretenir ce chemin. Le Conseil décide finalement de ne pas limiter le tonnage mais d'informer les utilisateurs de ce chemin des précautions à prendre et éviter de l'emprunter avec des charges trop importantes.

La commission voirie se réunira samedi 19 mars à 10h00 pour faire le tour des voies communales et décider des travaux d'entretien ou de réparation à faire sur 2022.

Suite au dernier conseil, le Maire fait un point sur le règlement de débardage. Une réflexion est menée au niveau de la Communauté de commune afin d'établir un règlement unique. Les conseillers approuve ce principe mais se réserve le droit d'un établir un pour la commune si le projet intercommunal prend trop de temps. Le maire rappelle la règle de débardage existante.

Le Maire informe le Conseil que le rallye de Matour se déroulera le 23 juillet prochain et qu'une spéciale est prévue au quartier de la Prasle. Les riverains concernés seront avertis en temps utile.

3.Urbanisme

Le Maire fait un point d'étape du PLUI suite à un message reçu du cabinet en charge de son élaboration : les surfaces constructibles ne pourront pas être augmentées et toute nouvelle parcelle souhaitée impliquera la suppression d'une autre. Compte tenu de cette règle, il indique que l'achat de la parcelle de monsieur Landré, en cours, sera assortie d'une clause de rétractation si elle peut entrer dans le PLUI.

Le Maire informe le Conseil que la commune peut faire la demande d'un relais de téléphonie mobile pour améliorer la qualité du réseau sur son territoire. Le dossier de candidature doit être déposé au plus vite et avant le 10 mars 2022. Une commission composée de Serge Malatier, Denis Vouillon, Cédric Berthoy, Danielle Corneloup et Sylvie Baligand se réunira le vendredi 4 mars à 20h00 pour réfléchir et définir le meilleur emplacement possible.

4. Entretien des lignes aériennes par orange : campagne d'élagage

Le Maire fait part au conseil d'une demande reçue d'Orange qui demande à la commune de signer une charte d'engagement d'entretien par les propriétaires des arbres et haies à proximité des lignes aériennes Orange. Le maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette charte : à l'unanimité les conseillers refusent la signature de cette charte qui fait peser la charge de la responsabilité sur la commune et renouvelle sa demande à toutes les personnes concernées de tailler les arbres et haies nécessaires.

Questions diverses

Redevance déchets ménagers : le maire informe le conseil que la redevance des déchets ménagers étant une compétence de la Communauté de communes, il convient, si une maison est inoccupée (par exemple suite au décès ou au départ de l'occupant), de le signaler rapidement à la mairie qui transmettra à la Communauté de Communes afin de stopper le calcul de cette redevance à la date de départ.

Le maire fait un point d'information sur les réformes en cours à la CC concernant la redevance : désormais l'ensemble des communes de la CC seront soumises à la redevance alors que les communes du canton de Chauffailles étaient assujéties à la taxe.

Marielle Gorissen fait un point sur l'avancement de la construction du site internet de la commune : le nom de domaine est validé et le site est fonctionnel ; il reste maintenant à l'alimenter par du contenu.

Le maire informe le Conseil que la commune a reçu l'autorisation de commencer les travaux entrant dans le cadre de la demande de subventionnement par la DETR2022. En revanche le montant de la subvention n'est pas encore défini. Les travaux d'isolation du foyer rural débuteront le 8 mars prochain.

Le Maire expose au conseil le rapport établi par le SDIS sur les bornes incendie de la commune. Outre quelques travaux de peinture et de désherbage, deux bornes posent problème : l'une est inutilisable par manque d'eau et l'autre n'a pas été trouvée par les contrôleurs. Le Maire contactera dans les prochains jours la SAUR, en charge par contrat avec la commune de l'entretien de ces bornes. Par ailleurs un devis sera demandé pour l'éventualité d'implantation d'une borne supplémentaire au quartier de la Prasle, mal desservi.

En raison de l'arrêt maladie de Sylvie Narboux pour un mois, la commune doit embaucher une remplaçante pour s'occuper de la garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 9h00 et de 16h15 à 18h30. Les familles concernées seront informées.

Point formation des élus : après prise d'informations complémentaires et au vu de la complexité d'inscription auprès de l'organisme prévu, les conseillers décident d'annuler la formation prévue.

Elections des 10 et 24 avril prochains : à l'approche du scrutin présidentiel, le conseil établit son planning de tenue du bureau de vote qui sera ouvert de 8h00 à 19h00.

Suite au précédent conseil, Serge Malatier confirme l'achat d'une bétonnière d'occasion pour le cantonnier : 300 euros.

Pour venir en aide à Nathalie Belot, chargée de l'entretien de la salle du foyer rural, des devis ont été demandés pour l'achat d'une petite auto-laveuse. La société HED (Pouilly sous Charlieu), propose un modèle à 2870 euros HT, fonctionnant sur batterie rechargeable. La commune attend d'autres devis avant de décider.

Quelques informations communautaires :

Une antenne du réseau VIF est mise en place. Elle vise à offrir un hébergement aux victimes de violences familiales.

Une borne de télémédecine a été implantée au PIMM's de Baudemont. Ouverte à tous, elle permet aux patients sans médecin traitant ou disponible d'avoir une consultation à distance avec un praticien, pour des diagnostics simples et des renouvellements d'ordonnance.

Ivan Dumont fait un compte-rendu de la commission finances de la CC.

La CC va mettre en place une réglementation des ZACs pour éviter de vider les centre-bourgs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50